

PV Séance du Lundi 23 Juin 2025 à 19h00

Nombre de membres en exercice : 19 Membres présents : 13
 Absents excusés : 0 Absents excusés représentés : 4 Absents : 2 Votes exprimés : 17

Par suite d'une convocation en date du 17 Juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 23 Juin 2025 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme KREPULEC Patricia
 Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel et Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul,

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance précédente du 15 Avril 2025
 Aucune décision du Maire n'a été prise depuis la dernière séance

Rappel de l'ordre du Jour :

- Longue de voirie communale – intégration rue des charmes
- Modalités d'attribution des diverses primes communales
- Reprise de concession cimetière communal
- Accueils de Loisirs – tarification fractionnée

Délibération 2025-018 : Longueur de voirie communale – intégration rue des charmes

Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de mettre à jour la longueur de voirie communale dès lors qu'un changement intervient tel qu'une création de voirie.

Il évoque la création de voirie reliant la rue du général de Gaulle à la peupleraie, dénommée par délibération 2020 022 « la rue des charmes », précisant que cette voirie a été rétrocédée à la commune par acte notarié signé le

Il y a donc lieu d'intégrer cette nouvelle rue à la longueur totale de la voirie communale, ainsi qu'au domaine public communal.

Cette voie mesure 111 mètres, portant ainsi la longueur totale de voirie communale à 5780 mètres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE :

- D'approuver la longueur totale de voirie communale, qui par création de la rue des charmes, s'élève désormais à 5 780 mètres.
- D'intégrer cette nouvelle voie et ses espaces communs au domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes

Délibération 2025-019 : Modalités d'attribution des diverses primes communales**Vote : Pour : 17 Contre : 0**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de certains évènements, la commune offre une prime.

Il propose de faire un récapitulatif de ces aides et d'en revoir éventuellement le montant et les modalités d'attribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE

- De définir comme suit les différentes actions communales :

Evènement	Actuellement	A compter du 25/06/2025	Modalités Attribution
Bourse communale	30€/enfant	50€	RIB + certificat scolarité avant 31/12
Médaille du Travail	40€/récipiendaire	50€	Diplôme et présence cérémonie
Médaille de la famille	40€/récipiendaire	50€	Diplôme et présence cérémonie
Entrée en 6è	Néant	Carte cadeau livres 20€	Scolarisé en CM2 sur la commune

Délibération 2025-020 : reprise de concession – cimetière communal**Vote : Pour : 17 Contre : 0**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mr Mme PEUVREL Michel et Nathalie, avaient fait l'acquisition d'une concession au cimetière communal le 05/03/2021 pour un montant de 1 249€.

Ils ont fait la demande d'une rétrocession de cette concession, habitant sur la Côte d'Opale et ne souhaitant plus être inhumés sur la commune, étant précisé que ladite concession est libre d'occupation.

Il convient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le remboursement de cette concession, diminué du temps d'utilisation comme le précise la réglementation, soit un montant de 1 068.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'accepter le remboursement tel que précisé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à cette rétrocession
- D'imputer cette dépense au chapitre 67 – compte 6718

Délibération 2025-021 : Accueils de loisirs – Tarification fractionnée**Vote : Pour : 17 Contre : 0**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'organisation des accueils de loisirs a été confiée au SIVOM de la communauté du Béthunois et que les tarifs sont définis par l'assemblée délibérante, la dernière revalorisation ayant été faite par délibération n°2024018 le 04 novembre 2024.

A ce jour pour se conformer à la politique tarifaire de la Caisse d'Allocations Familiales, il conviendrait de revoir ses tarifs afin de respecter notamment le principe de modulation tarifaire, condition expresse pour le versement des prestations de services.

Il propose donc de moduler les tarifs selon le quotient familial des foyers (remis par la CAF suivant le calcul : total du douzième des revenus imposables + prestations mensuelles perçues divisé par le nombre de parts dans le foyer):

Accueil du MERCREDI				
Type	Nombre d'enfant	QF inférieur ou égal à 750	QF compris entre 751 et 1500	QF supérieur ou égal à 1 501
Journée Complète (Avec repas)	1er	26€	28€	30€
	2ème	25€	27€	29€
	3ème et +	23€	25€	27€
½ journée avec repas	Par enfant	20€	21€	22€
½ journée sans repas	Par enfant	15€	16€	17€

Centre de loisirs sans hébergement				
Type	Nombre d'enfant	QF inférieur ou égal à 750	QF compris entre 751 et 1500	QF supérieur ou égal à 1 501
Petites et Grandes Vacances	1	16€	17€	18€
	2	15€	16€	17€
	3 et +	14€	15€	16€

Colonies Eté/Hiver			
Nombre d'enfant	QF inférieur ou égal à 750	QF compris entre 751 et 1500	QF supérieur ou égal à 1 501
1	300€	315€	325€
2	290€	305€	320€
3 et +	280€	295€	315€

RAID Ados			
Nombre d'enfant	QF inférieur ou égal à 750	QF compris entre 751 et 1500	QF supérieur ou égal à 1 501
1	26€	28€	30€
2	24€	26€	28€
3 et +	22€	24€	26€

Extérieurs à la commune			
Type séjour	QF inférieur ou égal à 750	QF compris entre 751 et 1500	QF supérieur ou égal à 1 501
Petites et Grandes Vacances	28€	29€	30€
Colonies	380€	390€	400€
RAID Ados	58€	59€	60€
Mercredi Journée	29€	29.50€	30€
½ avec repas	21€	21.50€	22€
½ journée sans repas	16€	16.50€	17€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE

- D'appliquer au 1^{er} septembre 2025 les tarifs ci-dessus détaillés
- De préciser les règles suivantes :
 - Les inscriptions et paiements se font exclusivement en ligne sur MyPérischool
 - Aucun remboursement ne sera effectué pour absence pour convenance personnelle
 - Aucun remboursement ne sera effectué pour maladie inférieure à 3 Jours
 - Un remboursement en cas d'absence (pour maladie) supérieure ou égale à 3 jours sera effectué sur présentation d'un certificat médical remis en mairie dans un délai de 5 jours.
 - Les aides CAF seront déduites des tarifs de séjour lors de l'inscription sur remise du justificatif

INFOS MUNICIPALES :

- Courrier de l'INSEE informant de la prochaine campagne de recensement de la population qui se déroulera sur notre commune du 15 janvier au 14 février 2026
- La collecte des déchets verts ne sera pas assurée le lundi 07 juillet 2025 en raison du passage du tour de France sur Béthune, compliquant l'accès à la déchetterie durant la journée. Aucun créneau ne viendra en remplacement – prochain ramassage le lundi 14 juillet 2025
- Courrier de CABBALR informant du « tour des 100 communes » le 07 mars 2026. Possibilité d'être commune d'accueil - refus du conseil municipal au vu de la somme à payer et de l'investissement technique et humain à apporter
- Information préfectorale quant aux violences faites aux femmes. Pour rappel notre référente communale est Mme VERPRAET Séverine, 2^e adjointe
- Relecture du planning des mariages et baptêmes républicains pour le 2^e semestre 2025 – validation des élus qui célébreront
- Liste des exonérations de TF pour 2025 selon les critères
- Cuisine centrale du SIVOM a informé lors d'une commission du passage au 1^{er} janvier 2028 (pour notre strate de commune) à la fin des contenants alimentaires en plastique. Il conviendra d'adapter notre cuisine de restauration à cette réglementation et revoir l'ensemble du matériel utilisé.
- Courrier de demande de subvention AFM Téléthon
- Information préfectorale quant aux élections municipales de mars 2026 – rappel sur les autorisations/interdictions de communication à compter 1^{er} septembre 2025
- Point sur la trésorerie et avancée des finances à mi année

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme VERPRAET Séverine signale que des véhicules stationnent parfois devant l'armoire électrique située près du parking du foyer communal .. elle propose qu'un emplacement interdiction de stationner soit réalisé devant l'armoire afin d'en garantir l'accès 24/24h
- Mr BRASME Christian communique les différentes propositions de colis pour le Noël des aînés 2025

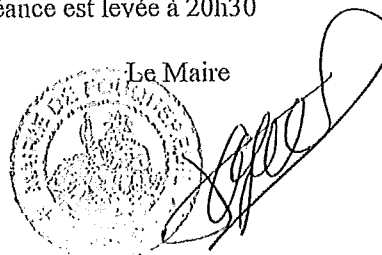
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

La Secrétaire de séance



Séverine VERPRAET

Le Maire



Gérard OGIEZ